



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

OBJET : RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS
TARIFICATION DES SPECTACLES
Saison 2021-2022

N° 2021-78

Compte-rendu affiché le : **23 juin 2021**

Date de transmission en Préfecture : **24 juin 2021**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **7 juin 2021**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BERARD**

Secrétaires de séance : **Florence RICHARD et Christelle RIVAT**

Membres présents à la séance : Serge BERARD – Anne-Claire ROUANET – Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Agnès BERAL – Jean-Philippe GILLET – Anne-Marie MANDRONI – Claude MARCOLET – Valérie GRILLON – Nicolas KELEN – Erwan LE SAUX – Marie DECHESNE – Pierre FRESSYNET – Christine MARCILLIERE – Bruno THUET – Béatrice DHENNIN – Jean-Philippe SANTONI – Florence RICHARD – Anne-Charlotte DANNEEL – Christelle RIVAT – Béatrice VERDIER – Roger REMILLY – Lionel BRUNEL – Sylvie GUINET – Laurence BEUGRAS – Radhouane ZAYANI – Solange VENDITTELLI – Isabelle WEULERSSE – Christiane CONSTANT – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Guy BOISSERIN (à Claude MARCOLET) – Philippe BELLEVERGUE (à Nicolas KELEN) – Jessica DIONISIO (à Christine MARCILLIERE)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

Par délibération en date du 12 juillet 2012, le Conseil municipal a décidé de la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière destinée à la gestion du Pôle culturel.

Par délibération en date du 18 octobre 2012, ladite régie s'est vue dotée de statuts qui précisent son organisation, son fonctionnement et le mode de gestion de son personnel.

Il est aujourd'hui nécessaire d'entériner les tarifs des spectacles pour la saison culturelle se déroulant de septembre 2021 à juin 2022.

Les catégories : Plusieurs catégories de tarifs sont proposées pour la plupart des spectacles (se référer au tableau joint) :

- Entrée à **plein tarif**
- Entrée au **tarif réduit** accessible sur présentation de justificatifs : elle concerne les moins de 26 ans, les plus de 65 ans, les groupes à partir de 10 personnes se présentant sous la même entité juridique (comités d'entreprises, associations...), les familles nombreuses et les partenaires
- Entrée au **tarif abonné** : elle fait bénéficier sur la plupart des spectacles d'un tarif réduit tout au long de la saison, selon la condition suivante : minimum de 3 spectacles au choix sur l'ensemble des spectacles
- Entrée au **tarif « mini »** : moins de 18 ans, étudiant moins de 26 ans, demandeur d'emploi, allocataire RSA et personne en invalidité
- Entrée au **tarif abonné « mini »** : moins de 18 ans, étudiant moins de 26 ans, demandeur d'emploi, allocataire RSA et personne en invalidité pour un minimum de 2 spectacles au choix sur l'ensemble des spectacles
- Entrée au **tarif préférentiel de 10 €** sur une sélection de spectacles dits « Découverte » : *Le Syndrome du banc de touche, Les Pieds tanqués, Feu la mère de Madame, REVERSE | SE REVER, Concert Kady Diarra + DJ Balafon*
- Entrée **un ami / une place** sur la base du tarif abonné, offre réservée aux détenteurs d'un abonnement souhaitant inviter un ami sur un spectacle de leur abonnement

Des tarifs spécifiques sont également mis en place :

- Entrée au **tarif unique à 15 € et 10 €** : pour le spectacle Circus I Love You, 15 € correspond au tarif plein et 10 € au tarif réduit.
- Entrée au **tarif scolaire à 5 €** : pour les structures scolaires publiques dont bénéficient les écoles de la ville sur les séances programmées pendant le temps scolaire, ainsi que pour les groupes du Centre social assistant à ces mêmes représentations programmées en séance tout public



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

- Entrée au **tarif scolaire à 9 €** : pour les structures scolaires privées sur les séances programmées pendant le temps scolaire dont bénéficient les écoles de la ville, ainsi que pour les établissements scolaires hors Brignais sur les séances programmées pendant le temps scolaire
- Entrée au **tarif unique de 9 €** : elle concerne les élèves des collèges et lycées sur les spectacles en séance « tout public » accompagnés d'un professeur (nombre de places limité)
- Entrée au **tarif préférentiel de 20 €, correspondant au tarif abonné** : elle concerne les spectateurs du festival Inter'Val sur le spectacle « Je demande la route » de et avec Roukiata Ouedraogo du 10 novembre 2021 (nombre de places limité)
- Entrée au **tarif préférentiel de 26 €** : elle concerne les abonnés du Briscope sur le spectacle de Viktor Vincent du 4 septembre 2021 au festival Inter'Val (nombre de places limité)
- **Entrées spécifiques suite aux séances scolaires** : les enfants ayant vu un spectacle lors d'une séance scolaire pourront revenir gratuitement à la séance « tout public » ; la place de l'accompagnateur sera quant à elle en tarif réduit (nombre de places limité)
- Entrée d'un **itinéraire artistique** : un itinéraire est proposé à 7 € en plein tarif et 2 € pour les – de 26 ans, avec possibilité d'acheter un **Pass Itinéraire** à 20 € ouvrant l'entrée aux 4 itinéraires artistiques organisés dans la saison.

Le Conseil d'Exploitation de la Régie Culturelle Autonome (CERCA) a vu le dossier le 27 mai 2021.

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 11 mai 2021.

Les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 70 – compte 7062/33 du budget de la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais – exercices 2021 et 2022

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir donner son accord sur les tarifs et dispositions mentionnés ci-dessus.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ENTERINE les tarifs des spectacles pour la saison culturelle se déroulant de septembre 2021 à juin 2022, comme suit :
 - o Entrée à **plein tarif**
 - o Entrée au **tarif réduit** accessible sur présentation de justificatifs : elle concerne les moins de 26 ans, les plus de 65 ans, les groupes à partir de 10 personnes se présentant sous la même entité juridique (comités d'entreprises, associations...), les familles nombreuses et les partenaires
 - o Entrée au **tarif abonné** : elle fait bénéficier sur la plupart des spectacles d'un tarif réduit tout au long de la saison, selon la condition suivante : minimum de 3 spectacles au choix sur l'ensemble des spectacles
 - o Entrée au **tarif « mini »** : moins de 18 ans, étudiant moins de 26 ans, demandeur d'emploi, allocataire RSA et personne en invalidité
 - o Entrée au **tarif abonné « mini »** : moins de 18 ans, étudiant moins de 26 ans, demandeur d'emploi, allocataire RSA et personne en invalidité pour un minimum de 2 spectacles au choix sur l'ensemble des spectacles
 - o Entrée au **tarif préférentiel de 10 €** sur une sélection de spectacles dits « Découverte » : *Le Syndrome du banc de touche, Les Pieds tanqués, Feu la mère de Madame, REVERSE | SE REVER, Concert Kady Diarra + DJ Balafon*
 - o Entrée **un ami / une place** sur la base du tarif abonné, offre réservée aux détenteurs d'un abonnement souhaitant inviter un ami sur un spectacle de leur abonnement
- ACCEPTE les tarifs spécifiques également mis en place :
 - o Entrée au **tarif unique à 15 € et 10 €** : pour le spectacle Circus I Love You, 15 € correspond au tarif plein et 10 € au tarif réduit
 - o Entrée au **tarif scolaire à 5 €** : pour les structures scolaires publiques dont bénéficient les écoles de la ville sur les séances programmées pendant le temps scolaire, ainsi que pour les groupes du Centre social assistant à ces mêmes représentations programmées en séance tout public
 - o Entrée au **tarif scolaire à 9 €** : pour les structures scolaires privées sur les séances programmées pendant le temps scolaire dont bénéficient les écoles de la ville, ainsi que pour les établissements scolaires hors Brignais sur les séances programmées pendant le temps scolaire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

- Entrée au **tarif unique de 9 €** : elle concerne les élèves des collèges et lycées sur les spectacles en séance « tout public » accompagnés d'un professeur (nombre de places limité)
 - Entrée au **tarif préférentiel de 20 €, correspondant au tarif abonné** : elle concerne les spectateurs du festival Inter'Val sur le spectacle « Je demande la route » de et avec Roukiata Ouedraogo du 10 novembre 2021 (nombre de places limité)
 - Entrée au **tarif préférentiel de 26 €** : elle concerne les abonnés du Briscope sur le spectacle de Viktor Vincent du 4 septembre 2021 au festival Inter'Val (nombre de places limité)
 - **Entrées spécifiques suite aux séances scolaires** : les enfants ayant vu un spectacle lors d'une séance scolaire pourront revenir gratuitement à la séance « tout public » ; la place de l'accompagnateur sera quant à elle en tarif réduit (nombre de places limité)
 - Entrée d'un **itinéraire artistique** : un itinéraire est proposé à 7 € en plein tarif et 2 € pour les – de 26 ans, avec possibilité d'acheter un **Pass Itinéraire** à 20 € ouvrant l'entrée aux 4 itinéraires artistiques organisés dans la saison
- DIT que les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 70 – compte 7062/33 du budget de la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais – exercices 2021 et 2022

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BERARD

